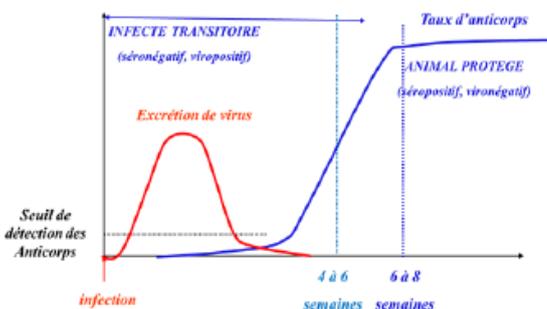




SECTION BOVINE

BVD :

Rappel de la maladie :



La contamination par le virus de la BVD, se fait essentiellement par contact avec un animal infecté.

Après une incubation de 5 à 7 jours environ, le virus est présent dans le sang pendant une durée de 2 à 5 semaines environ. A l'issue de ces quelques semaines, l'animal infecté fabrique des anticorps neutralisant le virus. Il devient donc séropositif et est protégé toute sa vie : **MAIS PAS SON FUTUR VEAU !!**

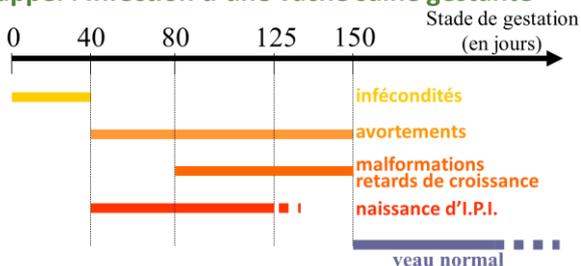
Le virus provoque une immunodépression

Cela peut entrainer de graves problèmes sur l'animal et tout le cheptel :

- Mortalité de veaux
- Naissance d'IPI (dont 2/3 vont mourir)
- Morbidité
- Problème de reproduction
- Augmentations des frais vétérinaires
- Temps de travail perdu

Lourdes pertes économiques pour l'élevage !!

Rappel : Infection d'une vache saine gestante



Le virus est capable de passer la barrière placentaire et d'infecter le fœtus. Les conséquences varient en fonction du stade gestation (infécondité, avortement, malformation...)

Naissance d'un veau IPI = veau Infecté Permanent Immunotolérant



Un animal IPI est un animal infecté par le virus au stade fœtus : **IL NAIT IPI**. Il a intégré le virus à son matériel génétique, on ne fabrique donc pas d'anticorps contre la BVD.

C'est un animal inguérissable, invaccinable et qui excrète le virus continuellement !

IPI = bombe virale



SECTION BOVINE

Boucler pour se protéger !



Avantages de la démarche : un prélèvement simple à faire pendant l'identification par l'éleveur, un résultat sous 5 jours ouvrés, détection rapide des veaux IPI, une inscription du veau dans le fichier animaux non-IPI et la connaissance du statut de la mère (sauf en cas d'adoption). Un fichier des animaux Non-IPI est sur le site du GDS

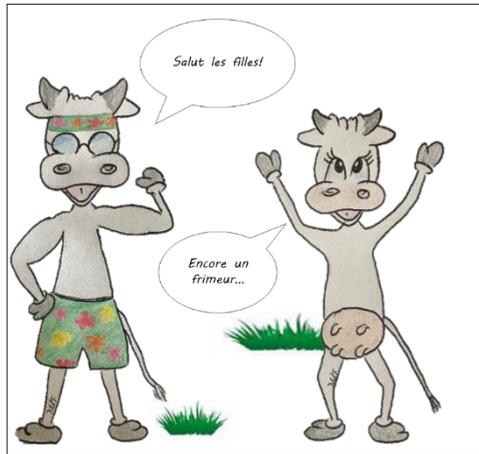
Pensez à commander vos boucles BVD

Pendant votre commande boucles d'identification, choisissez avec BVD !

Le GDS vous offre votre pince encore cette année, pour la pose des boucles préleveuses.

N'achetez pas la BVD :

Un animal IPI est un animal infecté au stade fœtus. Il est infecté par le virus de manière permanente. Il hébergera et excrétera le virus toute sa vie.



Le **billet de garantie conventionnelle** est un contrat entre l'acheteur et le vendeur, obligeant ce dernier à reprendre l'animal en cas de résultats positifs. Utiliser ce document, c'est s'assurer de ne pas acheter un bovin IPI ou infecté transitoire.

GDS D'envoi de bovin par la France C3 3011 - 012000 (Midi-Pyrénées) tel. de 09 35 14 30 - fax de 09 35 14 30 gds@gsd.com www.gsd.fr

Contrôle à l'introduction des animaux dans un cheptel

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Entre les associations ci-après désignées :

LE VENDEUR : Nom-Adresse : _____
N° de cheptel : _____

L'ACHETEUR : Nom-Adresse : _____
N° de cheptel : _____

Des animaux désignés ci-dessous :

N° d'identification	Date de naissance	Race	Sexe	Prix de vente	Date de livraison	Femelle garantie

Il est convenu ce qui suit :

Le ou les bovins introduits ont été transportés **sans rupture de charge** du cheptel vendeur au cheptel acheteur et sans contact avec un ou des bovins étrangers au cheptel vendeur. Ils sont **KBLES** jusqu'à l'obtention des résultats d'analyse.

LE VENDEUR s'engage à reprendre :

- Les animaux réagissant ;
- L'ensemble du lot acheté, à l'endroit où ils ont été livrés, dans un délai de **10 jours** à compter de la réception des résultats d'analyses et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente, à l'exclusion de tous frais ou débours, si l'un d'eux n'a pas présenté un résultat non favorable aux examens susdits ;
- BVD/IBD** : si le test d'origine (notamment BVD-PCR, ELISA) ou animal réalisé par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ; **ATTENTION** : les femelles gestantes ne sont pas dans la garantie conventionnelle. Serologie BVD à réaliser ; si résultat POS = veau à contrôler en santé ;
- PANANERECROUSE** : si le test (PCR ou ELISA) réalisé à partir d'un prélèvement effectué par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ;
- REINFECTION** : si le test (ELISA ou WESTERN-BLOT) réalisé par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ;
- IBR** : si le test de confirmation (ELISA/RB) réalisé par un vétérinaire dans les 15 à 30 jours suivant la livraison est positif ou douteux ;
- L'ACHETEUR** s'engage à prévenir le vendeur en cas de résultats défavorables par lettre recommandée avec A.R. dans un délai de 45 jours à partir de la date de livraison des animaux et à isoler les animaux défectueux jusqu'à leur reprise éventuelle par le vendeur.

Fait en _____ exemplaires à _____

LE VENDEUR : _____ L'ACHETEUR : _____

Texte présenté à signature de la vente et à l'approbation de :

Exemplaire blanc - VENDEUR - Exemplaire bleu - ACHETEUR - Exemplaire vert - GDS

Règles pour une meilleure maîtrise :

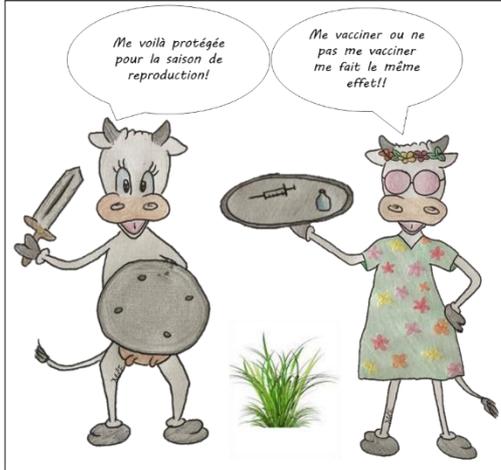
- isoler les animaux malades (T° ...)
- séparation des espèces et ateliers
- paillage et désinfection régulière
- vide sanitaire annuel respecté
- dératization régulière
- déparasitage régulier et efficace
- bonne prise de colostrum par les nouveau-nés



SECTION BOVINE

La vaccination : dans quel but ?

La vaccination va limiter la circulation virale pouvant provoquer de graves pertes chez les nouveau-nés. Celle-ci doit être faite avant la mise à la reproduction ce qui rendra de fait séropositif les animaux. Le protocole de vaccination doit concerner toutes les femelles mises à la reproduction et les taureaux.




La vaccination est un outil complémentaire qui doit être accompagnée par un dépistage préalable afin de connaître la situation initiale du cheptel.

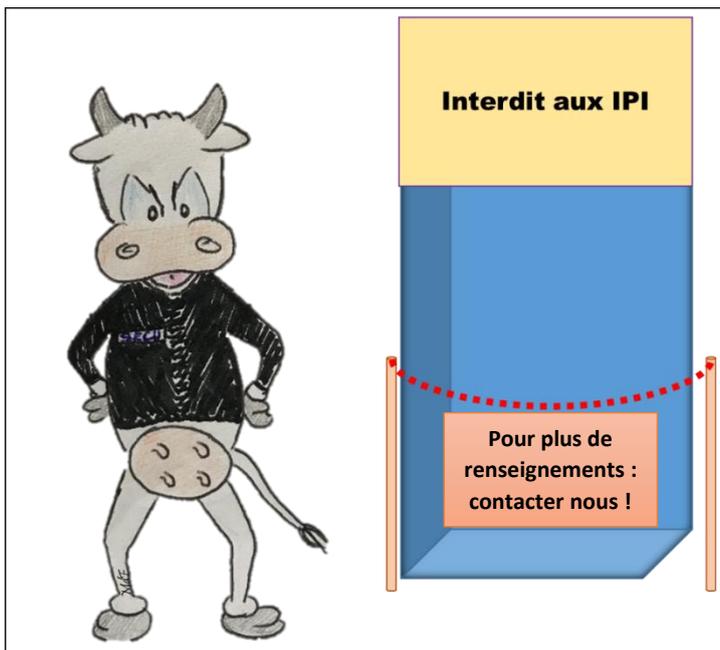
Je surveille mon troupeau :

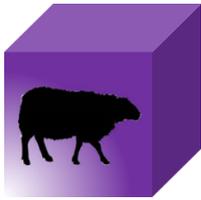
		VIROLOGIE (ELISA ou PCR)	
		+	-
SEROLOGIE	+	Bovin infecté qui fabrique des anticorps : Bovin infecté transitoire	Bovins protégés par des anticorps
	-	Bovin infecté mais ne fabriquant pas d'anticorps : BOVIN I.P.I.	Bovin sain : non infecté mais non protégé

En cas de doute je fais réaliser les analyses diagnostics. Les premiers symptômes ne sont pas spécifiques donc le diagnostic clinique est difficile.

La contamination ne se traduit pas toujours par l'apparition de la maladie. Les animaux porteurs et contagieux ne peuvent être confirmés positifs que par prélèvement sanguin ou auriculaires pour les veaux.

Deux analyses sont nécessaires pour qualifier un veau d'IPI.



L'immunité des agneaux :

Les principales causes de mortalité et de morbidité des agneaux sont multifactorielles mais plus de **50 % de la mortalité intervient dans les 48 premières heures de vie.**

Si on exclut les avortements (infectieux ou non), les **mortalités** sont principalement **liées** à des **agneaux trop petits/chétifs et à des problèmes de tétée** (manque de lait, mammites,...).

Le colostrum : assurance vie de l'agneau

Le colostrum, 1er aliment de l'agneau, a pour objet de fournir à l'agneau des anticorps (pour le défendre face aux infections) mais aussi de l'énergie. Mais est-ce que tous les colostrums sont de bonnes qualités et en quantité suffisante ?

Chez les ovins, le passage transplacentaire des immunoglobulines maternelles au fœtus lors de la gestation est nul à très limité. De ce fait, le transfert de l'immunité maternelle s'effectue presque exclusivement par l'absorption dans les premières heures de vie, via le colostrum, d'une grande quantité d'immunoglobulines (principalement IgG, IgA, IgM), de leucocytes et différents facteurs antimicrobiens non spécifiques. Ainsi la qualité de ce transfert influence fortement la survie précoce et les performances futures de l'agneau.

À retenir pour assurer un bon transfert d'immunité passive à l'agneau :

- une 1ère buvée précoce : au **plus tard 6 heures après la naissance**
- une quantité suffisante de colostrum : **200 ml/kg de poids vif dans les 24 premières heures**, dont la moitié dans les 6 premières heures,
- une surveillance attentive : soulevez les agneaux et **évaluez le remplissage de la caillette** dans les 6 premières heures.

➔ Afin de savoir si votre colostrum est de bonne qualité et si le transfert se fait bien, vous pouvez prélever un peu de sang sur un agneau et un peu de colostrum de sa mère.

Le laboratoire Eurofins Cœur de France de Moulins contrôlera la qualité du colostrum ainsi que du transfert d'immunité.

➔ Le colostrum peut aussi être testé par vos soins, à l'aide d'un **réfractomètre**. Cet outil vous donnera une valeur à reporter sur l'échelle correspondante afin de contrôler la qualité.



Ces 2 outils peuvent vous permettre de créer une banque de colostrum afin de subvenir à des manques pendant la saison des agnelages, grâce à la congélation de ceux-ci.

Sinon, des alternatives au colostrum maternel sont possibles. À défaut de colostrum de brebis, 3 à 4 buvées de colostrum de vache peuvent être distribuées (200 mL/kg de poids vif en 24 heures), provenant d'un élevage dont on connaît le statut sanitaire (risque de transmission de certaines maladies). Ces buvées peuvent être assurées par un sondage gastrique avec un pélican.



Retrouvez la gamme de petits matériels nécessaires aux premières heures d'un agneau chez Farago Allier-Puy de Dôme.



Allier
Puy-de-Dôme
Votre expert en hygiène

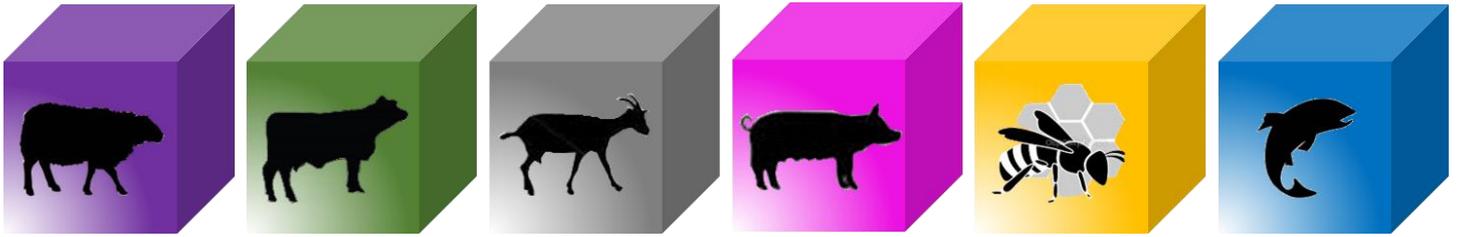


Pensez au KIT immunité !!

Pour 6 échantillons maximum :

Dosage immunoglobulines (IgG 1) au laboratoire

Prise en charge à 100% par votre GDS



Prochains rendez-vous avec votre GDS

Formations : (en partenariat avec le GTV03 et la CA03) :
Merci de nous contacter pour vous inscrire.

« Résistance aux antibiotiques en élevage, menace réelle? Quelles alternatives pour l'éleveur bovin demain ? »

6 et 20 décembre à Moulins (pour les bovins lait)

2 sessions fin janvier début février (pour les bovins allaitants)

Demi-journée départementale ovine : « La rentabilité en élevage ovin »

Jeudi 15 Novembre de 13h30 à 17h au GAEC DE MAISTRE à Meillers

Concours Charolais de Moulins

Jeudi 29 et Vendredi 30 Novembre sur le stand du GDS 03

Le sanitaire ... j'adhère !